



[www.frailiewen.info](http://www.frailiewen.info)

Luxembourg, le 24 juillet 2022

## COMMUNIQUE | REACTION A L'AVIS DU GROUPE DES « EXPERTS » DU GOUVERNEMENT SUR LA VACCINATION OBLIGATOIRE COVID-19

Suite à la présentation de l'avis du groupe des dits « experts » quant à une vaccination obligatoire Covid-19, le **Collectif Fräi Liewen** tient à publier ce communiqué afin de soulever un certain nombre de points fondamentaux concernant l'incohérence relative à cette vaccination obligatoire, qu'elle soit sélective ou sectorielle.

Il se réserve le droit de publier une analyse plus complète à un moment opportun.

Préambule : le supposé « consensus scientifique » qui semble sous-jacent à cet avis des présumés « experts », n'a jamais existé que chez les fabricants de vaccins et non au sein des équipes médicales et de recherche dépourvus de conflits d'intérêts.

Comme le dit le proverbe français :

*« Avec des si, on mettrait Paris en bouteille. »*

Ainsi le Collectif Fräi Liewen :

1. Regrette que la composition de ce groupe « d'experts » ne reflète nullement les compétences scientifiques, médicales, psychologiques et sociétales nécessaires en vue de la formation d'un avis compétent, équilibré et exempt de tout conflit d'intérêt.
2. Déploire que ces présumés « experts » refusent systématiquement toute invitation à des débats publics ouverts et contradictoires.
3. Prend note avec consternation des conclusions du groupe des présumés « experts » mandatés par le gouvernement, relatives à une possible « vaccination » obligatoire des personnes âgées de plus de 50 ans ainsi que les propos concernant la situation des soignants.

4. Trouve honteux l'invocation par le groupe des présumés « experts » de vieilles rengaines jamais démontrées selon lesquelles :
  - a. La vaccination, resterait la « **seule mesure protectrice** » contre le Covid-19.
  - b. L'obligation de vaccination devrait s'appliquer « **aux personnes qui ne mettent pas seulement en danger leur propre santé, mais au-delà empêchent également un retour à la normale pour la société toute entière** ».
  - c. La vaccination serait nécessaire pour « **éviter la surcharge du système de santé** ».
  - d. La vaccination serait nécessaire pour « **mettre fin à la pandémie** ».
5. Constate que les arguments et projections chiffrées présentés lors de la conférence de presse des présumés « experts » manquent de cohérence et de transparence, regorgent de contradictions et ainsi soulèvent beaucoup de questions et de critiques.
6. Remarque dans ce contexte que les chiffres d'infections, d'hospitalisations, de cas graves en soins intensifs et de morts relatifs aux personnes avec un schéma vaccinal dit « complet » ou « partiel » d'un côté et de non-vaccinés de l'autre, ne sont nullement transparents et même douteux, notamment du fait que l'avis précise aux points 4.1 et 4.2 que les personnes qui vivent dans des établissements médicalement encadrés ne figurent pas dans les statistiques sur les hospitalisations et les décès lorsqu'elles présentent une COVID-19 sévère, ce qui a pour effet de tronquer considérablement les chiffres et la prétendue répartition entre cas Covid vaccinés et non vaccinés.
7. Constate que le groupe des « experts » présumés admet que pour qu'un cordon sanitaire soit efficace, il faudrait que la vaccination réduise l'infectiosité et que cette efficacité n'a pas été prouvée scientifiquement. Le groupe admet également que, même dans le cas des sujets boostés, l'effet sur la réduction de la transmission varierait de 19,3% à 32%. Pire, les sujets boostés ne seraient protégés contre l'infection par Omicron que de 10% à 36% de plus que les non vaccinés.
8. Souligne que les présumés « experts » avouent finalement, avec beaucoup de retard, que le « vaccin » est inefficace dans 6 scénarios sur 7, y compris contre les variants qui existaient au Luxembourg au moment où le gouvernement a imposé des tests Covid aux seules personnes non vaccinées pour se rendre au travail et au moment où les non vaccinés étaient privés de toute activité sociale ou culturelle tandis que les vaccinés étaient libres de propager le virus à loisir.

9. Note que le groupe des « experts » présumés conclut, au point 18 de son avis (p. 67), à une efficacité vaccinale (EV) démarrante à 0% contre Omicron et estime que pour justifier une obligation de se faire vacciner, cette vaccination devrait réduire le risque de transmission du variant dominant d'au moins 50%, seuil qui, comme il le précise, n'est pas atteint. Autrement dit, le groupe reconnaît que ni l'obligation de vaccination, ni les mesures d'incitation à la vaccination subies par les citoyens depuis l'apparition d'Omicron, en décembre 2021, ni d'éventuelles nouvelles mesures d'incitation déguisée à la vaccination des soignants ne sont justifiées scientifiquement.
10. S'interroge sur les sources scientifiques sur lesquelles le ministère de la Santé se base pour affirmer que les personnes vaccinées auraient 20 fois moins de risques de développer des formes graves alors même que l'avis des présumés « experts » mentionne une efficacité vaccinale de 0 contre Omicron 3 mois après « vaccination » (p.67).
11. Déploie qu'après cette démonstration de l'inefficacité de la vaccination contre l'infection et la transmission et l'affirmation selon laquelle il est peu probable que les vaccins soient efficaces contre les futurs variants, le groupe recommande néanmoins une obligation d'information sur le statut vaccinal dans les secteurs de la Santé et d'Aides et de Soins.
12. Est scandalisé que les présumés « experts » continuent à miser de manière exclusive sur le « Tout Vaccin », alors que simultanément, ni eux, ni les responsables politiques ne semblent enclins à prendre en compte le nombre de personnes vaccinées présentant des effets post-vaccinaux graves voire très graves, allant jusqu'au décès. Pourtant, les chiffres des effets indésirables notifiés augmentent de manière inquiétante dans les notifications internationales (OMS, VAERS, EudraVigilance, etc.).
13. Se demande pourquoi le groupe des présumés « experts » du gouvernement ne souligne à aucun moment l'importance d'un renforcement des infrastructures et du personnel hospitaliers, l'amélioration des conditions de travail ainsi que la revalorisation des carrières du secteur des soins qui devraient être prises en priorité pour éviter un engorgement potentiel des hôpitaux et assurer une prise en charge optimale des patients.
14. Refuse toute obligation vaccinale à venir ainsi que tout « pass sanitaire », instrument destiné à la surveillance de la population et favorisant la division au sein de la société.